

L'Union

Plan Local d'Urbanisme

Modification 4

approuvée par délibération du 22/06/2023

5 - Annexes

5m – Périmètre de sursis à statuer au regard de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme

L'UNION

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Délibération n°DEL-21-0184

L'Union - Chemin de la Violette : suppression du périmètre d'études L 424-1 anciennement L111-10 (sursis à statuer) avant l'échéance des 10 ans pour lesquels il a été instauré

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi premier avril à neuf heures quinze, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	123
Procurations :	10
Date de convocation :	26 mars 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise

	AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonnhy DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Roseline ARMENGAUD	Joseph CARLES
M. Michel BEUILLE	Corinne GINER
Mme Danielle PEREZ	Pascal BOUREAU
M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE	Thierry FOURCASSIER Philippe PLANTADE
M. Thierry DUHAMEL	Patrick DELPECH
M. Alain ALENCON	Robert GRIMAUD
Mme Camille POUPONNEAU	Arnaud SIMION
Mme Nadia SOUSSI M. Pierre TRAUTMANN	Maroua BOUZAIDA Nicole MIQUEL-BELAUD

Délibération n° DEL-21-0184

L'Union - Chemin de la Violette : suppression du périmètre d'études L 424-1 anciennement L111-10 (sursis à statuer) avant l'échéance des 10 ans pour lesquels il a été instauré

Exposé

Par la délibération DEL-12-076 du 9 février 2012, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse a instauré deux périmètres d'études L111-10 (sursis à statuer) sur le secteur de la Violette à l'Union en lien avec le projet du Boulevard Urbain Nord :

- un périmètre d'études lié au projet d'infrastructure,
- un périmètre d'études lié à l'urbanisation.

Ces périmètres ont été modifiés par la délibération DEL-15-0597 du 10 novembre 2015, en intégrant la totalité du chemin de la Violette, sur lequel la collectivité porte un projet de requalification de voirie.

Le périmètre d'études lié à l'infrastructure a été instauré pour une durée de 10 ans, pour préserver notamment le foncier nécessaire au projet de voirie, et afin que d'autres projets d'aménagement ne compromettent pas ou ne rendent pas plus onéreux les aménagements de voirie nécessaires sur cet axe structurant.

Depuis ces délibérations, le projet de requalification du chemin de la Violette a fait l'objet d'une étude plus approfondie et a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 octobre 2018. Un emplacement réservé, dont les emprises correspondent aux besoins fonciers liés à cette opération, a par ailleurs été mis en place dans le PLUi-H, approuvé en avril 2019.

Les travaux de requalification du chemin de la Violette seront planifiés lorsque le foncier nécessaire à la réalisation des travaux sera maîtrisé par Toulouse Métropole.

Ainsi, le dernier périmètre d'études d'infrastructure mis en place par la délibération DEL-15-597 autour du chemin de la Violette en vue du projet de voirie, nouvellement nommé L424-1, est de fait obsolète. Il convient de le supprimer avant l'échéance des 10 ans pour lesquels il a été instauré.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et ses dispositions de l'article L424-1 concernant la prise en considération des projets d'aménagement et l'instauration de périmètre d'études permettant l'application du sursis à statuer,

Vu la délibération d'origine, DEL-12-076, instaurant le périmètre de sursis à statuer,

Vu la délibération DEL-15-597 modifiant le périmètre de sursis à statuer pour inclure l'intégralité du chemin de la Violette à l'Union,

Considérant l'obsolescence du périmètre d'études d'infrastructure autour du chemin de la Violette, un emplacement réservé ayant été mis en place dans le PLUiH,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du mardi 9 mars 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
De supprimer le périmètre L424-1 (anciennement L111-10) relatif au projet d'infrastructures autour du chemin de la Violette - commune de L'Union, instauré par la délibération DEL- 15-597, selon le plan annexé à la présente délibération.

Article 2
De prévoir les modalités d'affichage et de publicité prévues par la délibération DEL-15-597, à savoir l'affichage de la délibération pendant un mois au siège de Toulouse Métropole et en mairie de l'Union et mention de cet affichage dans un journal du département.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 09/04/2021

Reçue à la Préfecture le 09/04/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

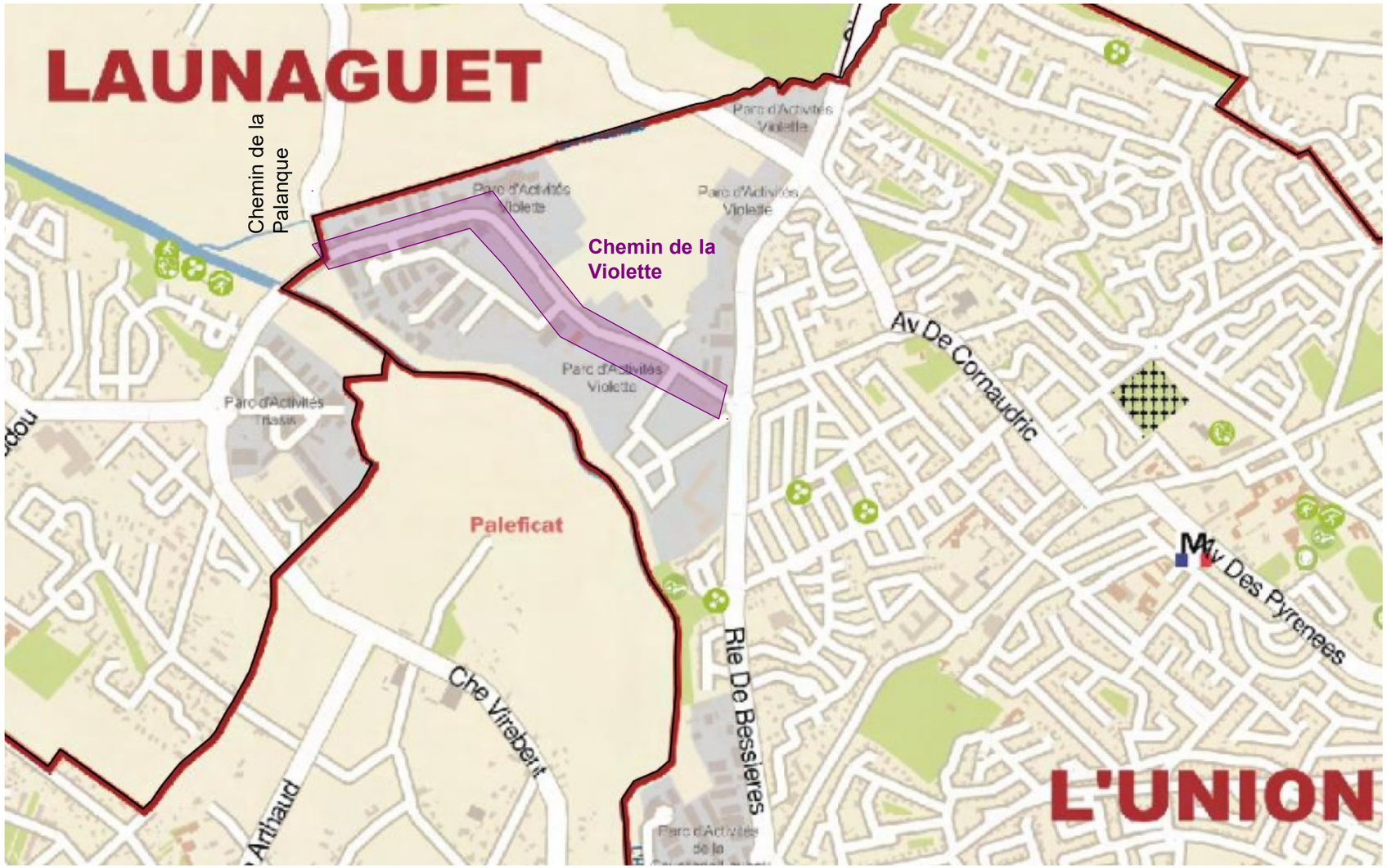
Requalification du Chemin de la Violette
L'UNION

L'UNION
Violette

SECTEUR

Secteur Nord





Localisation du projet

DEL-21-0184

toulouse métropole
en grand !

Commune de L'UNION - PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA VIOLETTE
Instauration d'un périmètre d'études L111-10 du Code de l'Urbanisme

